

RAPPORT TRIMESTRIEL n°2 AVRIL-JUIN 2020



La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds et le benzène.

Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

>> Poussières PM₁₀

Après un premier trimestre ponctué d'épisodes de pollution par des brumes de sables en provenance du Sahara, le second trimestre a fait l'objet d'une bonne qualité de l'air. La concentration moyenne sur l'île de Cayenne et Kourou sur les trois derniers mois était de 18 µg/m³, ce qui correspond à un indice ATMO de 3 et à une bonne qualité de l'air.

Deux épisodes de pollution ont eu lieu :

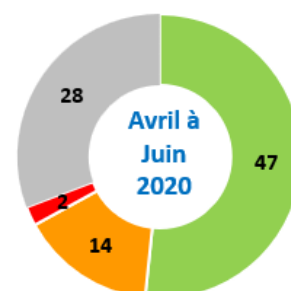
- Le 05 Avril, enregistré uniquement par la station de Cayenne ;
- Le 01 Juin, enregistré par l'ensemble des trois stations.

Seul le SIR (Seuil d'Information et de Recommandation) a été dépassé lors de ces 2 épisodes de pollution avec une concentration moyenne journalière maximale de 69,5 µg/m³, enregistrée le 01/06/2020 par la station de Kourou.

■ Bon ■ Moyen ■ Mauvais ■ Indice non calculé ou non réglementaire

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Très bon	Très bon	Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Mauvais	Très mauvais

Île de Cayenne

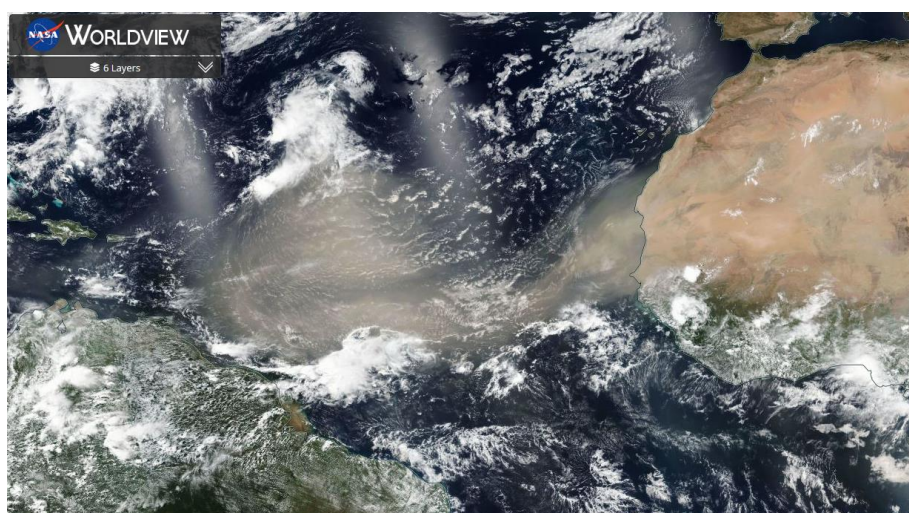


Kourou



Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours

La Guyane n'a donc pas été touchée par l'épisode de pollution exceptionnel du mois de Juin lié aux brumes de sables du Sahara et qui a fortement impacté les Antilles, la zone Caraïbes et l'Est des Etats-Unis. La zone de convergence intertropical nous a protégé de cette brume de sable extrêmement dense.



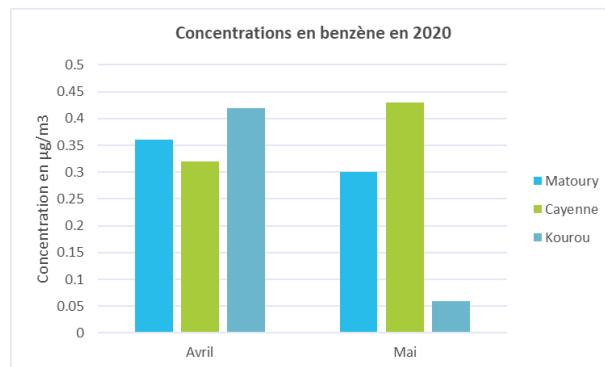
Traversée d'une brume de sable, Image de la Nasa du 20/06/2020



Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire.
Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou.
L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Les résultats sont présentés ci-contre.
La réglementation impose une valeur limite pour le benzène de 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en valeur annuelle.



Cette valeur n'a jamais été dépassée depuis le début de la surveillance par Atmo Guyane.

Depuis le début de l'année 2020, les concentrations observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.

Métaux lourds

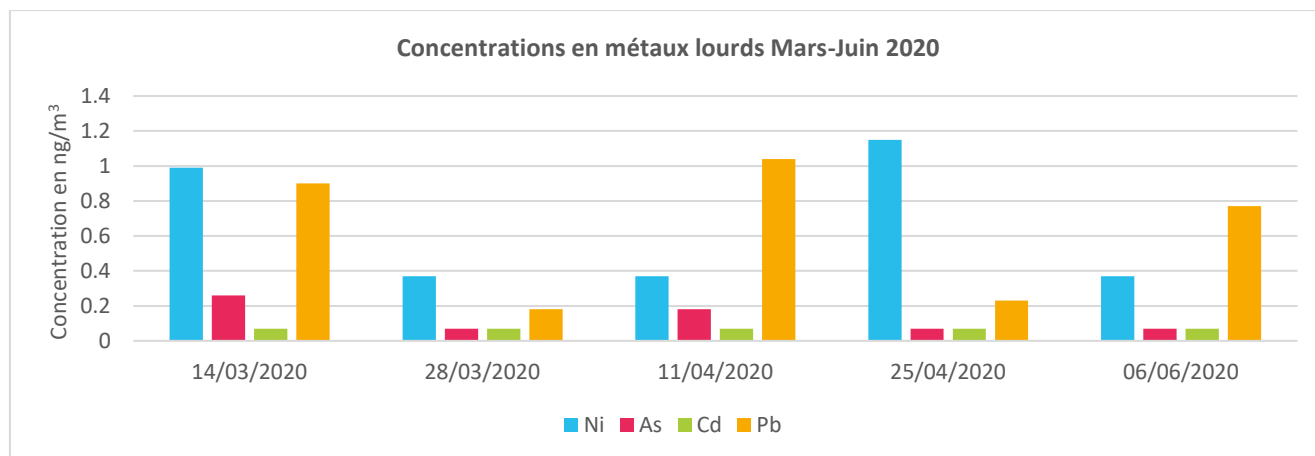
La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.
Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur adapté puis envoyés en laboratoire pour analyses.

Les analyses différées réalisées au droit de la station péri-urbaine de Matoury, « Kalou », ont mis en évidence les résultats suivants.

Rappel des valeurs cibles :

Arsenic	6 ng/m^3
Nickel	20 ng/m^3
Cadmium	5 ng/m^3
Plomb	500 ng/m^3

L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires.



Afin d'assurer des mesures dans la zone régionale, le préleveur dédié aux métaux lourds sera prochainement déplacé sur Kourou.

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».



Le rapport d'étude de la répartition du dioxyde d'azote sur l'île de Cayenne en 2019 est disponible !